

1642 Oktober 14., Paris

A

SCHREIBEN VON [BARTHELEMY] ROLLAND AN AMMANN HPTM. [BEAT II.]  
ZURLAUBEN, ZUG

"J'ay reçeu vostre lettre du 15. du passé Et po.<sup>r</sup> respondre a Jcelle vous diray en premier lieu que le Capp.<sup>ne</sup> [Hans] Männer [=Menner] n'a pas manqué d'executter ce que vous apprehendiéz, Ayant renvoyé son Camerade [Christian Iten, diese besassen zusammen eine Kompagnie im Regiment von Roll, an welcher auch Zurlauben finanziell beteiligt war] au pays [nach Aegeri gemeint] s'jl y a des plaintes de luy dans le pays, Jl n'y en a pas moins Jcy, ses comportemens ne donnans pas grand subject de se louer de luy, Tout presentem.<sup>t</sup> Je viens de recevoir lettre de M. son Coll.<sup>el</sup> [Ludwig von Roll] par laq.<sup>lle</sup> Jl luy enjoinct de se rendre a sa Compagnie aulieu de se promener sur le pavé de paris comme Jl faict depuis le despart de son Camerade, s'il est peu scavant au mestier de la guerre; Jl est encores moins civil envers ceux quj ont du pouvoir sur luy, Ne rendant pas a son Collonnel le respect ny l'obeissance qu'il luy doit.

Quant a ses decompptes Je ne puis les toucher ny arrester par Justice sans une procuracion en forme Et si vous en envoyéz une laisséz le nom du procureur en blanc Et Je feray agir quelqu'un soubzmain sans paroistre

Pour les 2000 L des s.<sup>rs</sup> Capp.<sup>nes</sup> [Konrad] Bachmann [von Menzingen] Et [Ulrich] Schon l'on ne scauroit vous les envoyer [- deren Kompagnien befanden sich finanziell gegenüber Zurlauben in einer ähnlichen Situation wie die obigen -] qu'aux decompptes Et alors Je vous donneray adviz de ce que s'y passera Dieu aydant

Jl reste a respondre au mescontentement que vous tesmoignéz de voyr voz services [bezüglich der Werbung besagter Kompagnien in Stadt und Amt Zug] si mal recognûs Surquoy Je ne vous puis dire aultre chose sinon que Je souhaitteroy de bon coeur que vostre recognoissance dependist de moy, Elle seroit si large Et si avantageuse que vous auriéz subject d'estre content & satisfait, Mais vous sçavez le peu de credit que J'ay prèz M. l'Ambassad.<sup>r</sup> [von Frankreich bei den eidg. Orten, Jacques Le Fèvre de Caumartin] Auquel toutefois J'en escriis un mot par cet ord.<sup>re</sup> Me recommandant ...".

Original, mit Siegeln - AH 92, 275-276 - Blatt 276<sup>r</sup> leer